
Directives

relatives au REGLEMENT D'EXAMEN concernant l'examen professionnel d'
entraîneur¹ de sport de performance

du 12 avril 2017

Sommaire

1.	Introduction	2
1.1	Bases	2
1.2	Aperçu des compétences opérationnelles	2
2.	Domaines de compétences	3
2.1	Domaines de compétences A-H	3
2.2	Profils de qualification	3
3.	Conditions d'admission à l'examen professionnel	4
3.1	Aperçu des conditions d'admission et de l'examen	4
3.2	Formation préalable	5
3.2.1	Formation de base formelle	5
3.2.2	Formation d'entraîneur de fédération et reconnaissance J+S	5
3.2.3	Formation sanitaire/premiers secours	5
3.3	Activité pratique	5
3.3.1	Visa et soutien de la fédération sportive nationale	5
3.3.2	Pratique professionnelle en tant qu'entraîneur d'athlètes membres d'un cadre	5
3.3.3	Visites d'entraînement/de compétition et qualification pratique	6
3.3.4	Evaluations	6
3.3.5	Stage	6
4.	Administration	7
4.1	Publication de l'examen professionnel et inscription à l'examen	7
4.2	Taxe d'examen	7
4.3	Informations / secrétariat	8
5.	Examen	9
5.1	Contenus et épreuves	9
5.2	Déroulement de l'examen	10
5.3	Travail de projet (1 ^{re} épreuve)	11
5.4	Soutenance du travail de projet (2 ^e épreuve)	11
5.4.1	Présentation de la 1 ^{re} partie du rapport	11
5.4.2	Soutenance de la 2 ^e et de la 3 ^e partie du rapport	12
5.5	Contrôle des connaissances spécifiques (3 ^e épreuve)	12
5.6	Etudes de cas avec jeu de rôles (4 ^e épreuve)	12
5.7	Notation	13
5.8	Répétition de l'examen	14
5.9	Voies de droit	14
6.	Ediction	14
7.	Annexe	15
7.1	Vue d'ensemble des compétences opérationnelles	15
7.2	Profils d'exigences des domaines A - H avec critères de performance	16

¹ Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

1. Introduction

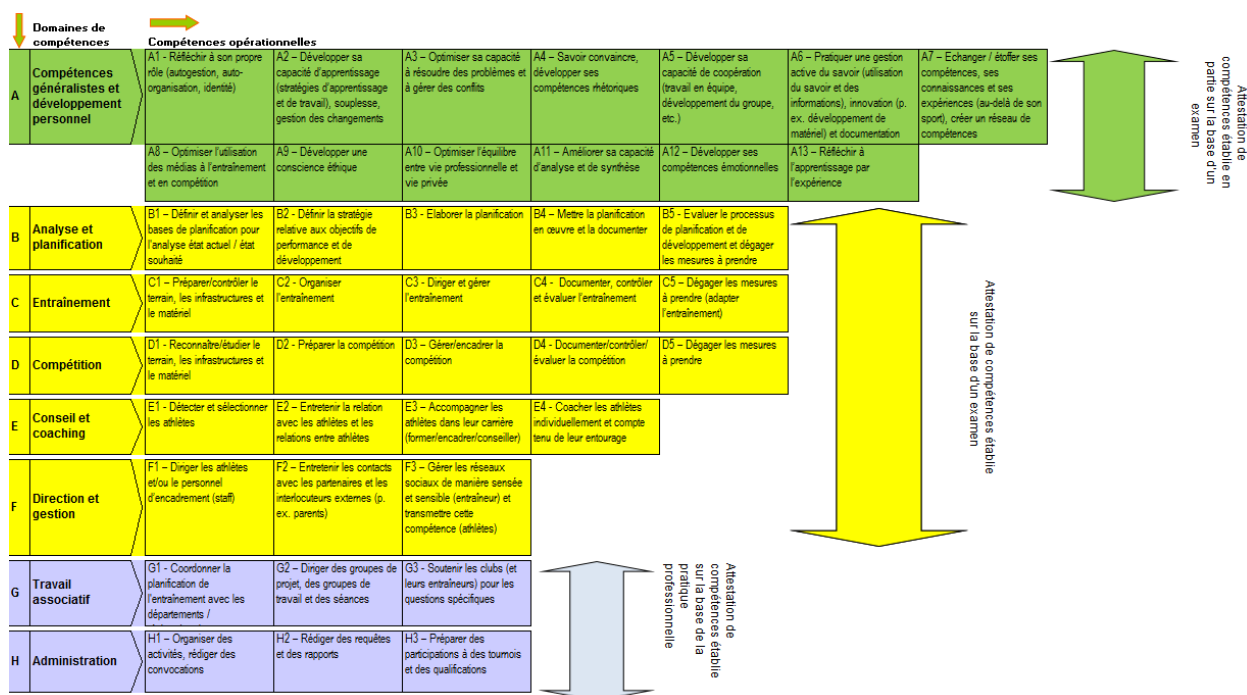
1.1 Bases

Ces directives ont été élaborées par la commission d'examen et édictées par l'organe responsable conformément au ch. 2.21, let. a du règlement du 12 avril 2017 concernant l'examen professionnel d'entraîneur de performance.

Le profil de la profession d'entraîneur de sport de performance a été créé en 2009/2010 sur la base de deux ateliers DACUM² organisés par l'organe responsable et réalisés avec un accompagnement spécialisé externe. En 2015/2016, ce profil et les profils de qualification correspondants ont été actualisés. Les modifications proposées ont été discutées avec la commission d'examen, l'organe responsable et les fédérations sportives nationales, puis complétées et approuvées avec ces derniers.

Les présentes directives visent à informer de manière exhaustive les candidats à l'examen; ils y trouveront des compléments d'information et des commentaires sur le règlement d'examen.

1.2 Aperçu des compétences opérationnelles



² DACUM = Develop A Curriculum

2. Domaines de compétences

2.1 Domaines de compétences A à H

La profession d'entraîneur de sport de performance avec brevet fédéral englobe les domaines de compétences suivants:

- A. Compétences généralistes et développement personnel
- B. Analyse et planification
- C. Entraînement
- D. Compétition
- E. Conseil et coaching
- F. Direction et gestion
- G. Travail associatif
- H. Administration

Dans les profils de qualification (figurant en annexe), les domaines de compétences A à F sont définis de manière exhaustive, avec leurs critères de performance et leur forme d'examen. On y trouve aussi la description des domaines de compétences G et H bien qu'ils ne fassent pas partie intégrante de l'examen professionnel.

Ces descriptions donnent, pour chacun des domaines de compétences, des renseignements sur:

- le domaine de compétences en soi: *«De quoi s'agit-il?»*
- le contexte: *«Dans quel cadre ces activités ont-elles lieu?»*
- les activités inhérentes au domaine de compétences: *«Quelles activités ce domaine englobe-t-il?»*
- les critères de performance: *«Quelles sont les compétences examinées? Quelle est l'exigence minimale?»*
- les caractéristiques: *«Quelles sont les caractéristiques de ces activités?»*
- les compétences personnelles requises: *«Quelles sont les compétences personnelles déterminantes pour l'exercice de cette activité?»*
- l'attestation de compétences: *«Comment les compétences de ce domaine sont-elles testées?»*

2.2 Profils de qualification

Le profil de la profession (basé sur les compétences opérationnelles), l'aperçu des compétences opérationnelles (basé sur l'analyse des activités professionnelles) et le niveau d'exigence (description des domaines de compétences, critères de performance compris) constituent le profil de qualification. L'aperçu des compétences opérationnelles et la description détaillée du profil d'exigences des domaines A à H figurent dans l'annexe des présentes directives. Lors de l'inscription à l'examen professionnel, les candidats doivent attester qu'ils remplissent les critères de performance des offres de formation de la fédération sportive nationale correspondant au niveau.

3. Conditions d'admission à l'examen professionnel

3.1 Aperçu des conditions d'admission et de l'examen

Conditions d'admission à l'examen	Formation de base formelle
	Formation d'entraîneur de fédération et reconnaissance J+S avec complément «sport de performance»
	Formation sanitaire/premiers secours
	Visa et soutien de la fédération sportive nationale
	Attestation d'une pratique professionnelle en tant qu'entraîneur d'athlètes membres d'un cadre
	Visites d'entraînement/de compétition et qualification pratique
	Evaluations
	Stage



Examen professionnel	Travail de projet Pondération: 30%	Epreuve 1: (rédigé avant l'examen)	Travail de projet (écrit) 1 ^{re} partie: Autoréflexion/philosophie de coaching 2 ^e partie: Analyse et planification 3 ^e partie: Sujet librement choisi 4 ^e partie: Rapport de stage
	Examen oral Travail de projet: présentation et soutenance Pondération: 20%	Epreuve 2a: (10-15 min.)	Présentation (orale) 1 ^{re} partie du rapport: Autoréflexion/philosophie de coaching
		Epreuve 2b: (20-30 min.)	Soutenance (orale) 2 ^e partie du rapport: Analyse et planification 3 ^e partie du rapport: Thème librement choisi
	Examen oral Contrôle des connaissances spécifiques Pondération: 25%	Epreuve 3: (20-30 min.)	Répondre (oralement) à trois questions tirées d'un catalogue prédéfini et connu
	Etudes de cas et jeu de rôles Etudes de cas (jeu de rôles compris) Pondération: 25%	Epreuve 4a: (80-90 min.)	Traiter 4 cas de figure: 2 spécifiques au sport et 2 non spécifiques au sport (par écrit)
		Epreuve 4b: (20-30 min.)	Présenter (oralement) un cas de figure à l'aide d'un jeu de rôles

3.2 Formation préalable

3.2.1 Formation de base formelle

Sont admis les candidats titulaires d'un certificat fédéral de capacité, d'un certificat de maturité, d'une maturité spécialisée ou d'une qualification jugée équivalente.

3.2.2 Formation d'entraîneur de fédération et reconnaissance J+S

Pour pouvoir être admis à l'examen, les candidats doivent être titulaires d'une reconnaissance J+S avec complément « sport de performance » (pour autant qu'elle existe dans leur sport) ou justifier d'une qualification équivalente de la fédération sportive nationale.

3.2.3 Formation sanitaire/premiers secours

Sont admis les candidats qui justifient d'une formation dans le domaine sanitaire ou d'une formation aux premiers secours. Formations reconnues:

- «Cours de sauveteur»: <http://www.samariter.ch/fr/i/cours-de-sauveteur.html> (le cours ne doit pas remonter à plus de 10 ans)
- Si un cours de sauveteur a été suivi avec succès, mais que le certificat remonte à plus de 10 ans, un cours de sauveteur – Refresher suffit:
<http://www.samariter.ch/fr/i/cours-de-sauveteur-refresher-content---1--1878.html>
- «Urgences dans le sport»: <http://www.samariter.ch/fr/i/urgences-dans-le-sport-content---1--1211.html> (le cours ne doit pas remonter à plus de 10 ans)
- Swiss Resuscitation: www.resuscitation.ch

La commission d'examen statue sur la reconnaissance d'autres formations équivalentes.

3.3 Activité pratique

3.3.1 Visa et soutien de la fédération sportive nationale

Les candidats à l'examen doivent disposer d'une confirmation écrite de leur fédération attestant que cette dernière a pris connaissance de leur inscription et qu'elle les soutiendra tout au long de leur formation (examen professionnel compris) en mettant à leur disposition un coach developer³. Ce coach developer aide les candidats à choisir leurs modules de formation, à transférer les contenus de la formation dans leur sport, à rédiger leur travail de projet, à préparer l'examen professionnel et à accomplir d'autres tâches. Pour ce faire, les candidats et leurs coach developers se retrouvent au moins quatre fois pour un entretien d'évaluation (ch. 3.3.4).

3.3.2 Pratique professionnelle en tant qu'entraîneur d'athlètes membres d'un cadre

Les candidats doivent justifier d'une expérience de 800 heures au moins en qualité d'entraîneur d'athlètes membres d'un cadre (détenteurs d'une Swiss Olympic Card) au niveau Elite ou Relève. Par pratique professionnelle en tant qu'entraîneur sportif, on entend le fait pour la personne concernée d'exercer cette activité au service d'une fédération sportive, d'un club ou d'un athlète/d'une équipe, quelle que soit la forme légale choisie: travail indépendant, salariat ou bénévolat.

³ Le terme de coach developer remplace celui de «conseiller» utilisé jusqu'ici. Les coach developers accompagnent et soutiennent les entraîneurs tout au long de leur parcours de formation, perfectionnement inclus.

Cette pratique professionnelle doit comprendre les principales activités d'un entraîneur, en particulier l'analyse et la planification (B), l'entraînement (C), la compétition (D), le conseil et le coaching (E) ainsi que la direction et la gestion (F). Sur les 800 heures qui lui sont consacrées, 200 doivent être accomplies durant l'année précédant l'examen (jusqu'à six semaines avant l'examen).

Si ces conditions ne sont pas remplies, les candidats peuvent adresser une demande d'admission à la commission d'examen. Celle-ci détermine si les conditions sont remplies sur la base du dossier fourni par les candidats attestant leur activité d'entraîneur.

3.3.3 Visites d'entraînement/de compétition et qualification pratique

Six semaines avant l'examen, trois attestations de visites d'entraînement/de compétition doivent être fournies par la fédération sportive nationale/le coach developer. Trois visites sont requises, dont deux visites d'entraînement au moins et une visite de compétition si l'organisation et l'agenda le permettent. Une des visites d'entraînement donne lieu, après évaluation, à une qualification pratique si elle est jugée réussie par la fédération sportive. Les visites d'entraînement/de compétition et la qualification pratique doivent être consignées sur le formulaire prévu à cet effet.

3.3.4 Evaluations

Six semaines avant l'examen, trois attestations d'entretiens d'évaluation doivent être fournies par la fédération sportive nationale (le coach developer). Ces entretiens doivent être effectués à intervalles raisonnables et se focaliser sur les contenus suivants:

- 1^{er} entretien: entretien initial
- 2^e entretien: entretien de développement
- 3^e entretien: entretien de préparation à l'examen

Ces trois entretiens doivent être consignés sur le formulaire prévu à cet effet.

Ils sont suivis d'un quatrième entretien qui prend la forme d'une évaluation de l'examen. Ce quatrième entretien relève de la compétence de la fédération sportive. Les trois premiers entretiens d'évaluation servent de base à la 1^{re} partie du rapport du travail de projet «Autoréflexion et profil d'entraîneur».

3.3.5 Stage

Le stage dure entre 30 et 40 heures et doit être effectué à un niveau reconnu par la fédération sportive nationale (niveau des athlètes ou de l'organisation). Il doit impérativement comprendre des unités d'entraînement, mais peut inclure aussi des compétitions. Il peut se composer de plusieurs unités d'entraînement ou s'effectuer d'un bloc (p. ex. sous la forme d'un camp d'entraînement). La fédération sportive nationale détermine, sur la base d'une demande émanant du candidat, si les exigences (niveau, forme) sont remplies. Le stage sert de base à la 4^e partie du rapport du travail de projet «Rapport de stage».

4. Administration

4.1 Publication de l'examen professionnel et inscription à l'examen

Quand?	Quoi?
- 5 mois	Publication de l'examen sur le site web de l'OFSPPO (Formation des entraîneurs Suisse)
- 3½ mois	Inscription à l'examen: • Copie des justificatifs et des certificats de travail requis • Attestation de la formation d'entraîneur de fédération et reconnaissance J+S • Visa de la fédération sportive nationale • Spécification de la langue d'examen • Copie d'une pièce officielle d'identité • Numéro d'assurance sociale (n° AVS)
- 3 mois	Confirmation d'admission provisoire par la commission d'examen Restent réservées la soumission des documents mentionnés ci-dessous et la remise dans les délais prescrits de l'intégralité du travail de projet.
- 6 semaines	Dernière possibilité de désistement . Passé ce délai, le désistement n'est possible que si une raison valable le justifie (ch. 4.2 du règlement d'examen).
- 6 semaines	Soumission des documents suivants: • Certificat attestant d'une formation aux premiers secours ou d'une formation sanitaire • Certificat attestant d'une pratique professionnelle en tant qu'entraîneur d'athlètes membres d'un cadre • Attestation des visites d'entraînement/de compétition et qualification pratique • Attestation des entretiens d'évaluation • Remise du travail de projet
- 30 jours	Confirmation d'admission définitive via la convocation Publication du plan d'examen avec les noms des experts, les heures et les lieux

4.2 Taxe d'examen

La taxe d'examen est régie par le ch. 8 du règlement d'examen et fixée par la commission d'examen. Son montant est indiqué dans l'annonce de l'examen et sur le site web de la Formation des entraîneurs Suisse. Les taxes pour l'établissement du brevet et pour l'inscription de son titulaire dans le registre officiel des titulaires de brevet, ainsi qu'une éventuelle contribution pour frais de matériel, sont perçues séparément. Ces frais sont à la charge du candidat.

Pour les candidats qui répètent l'examen, la commission d'examen fixe de cas en cas le montant de la taxe compte tenu du nombre d'épreuves répétées.

4.3 Informations / secrétariat

Toutes les informations et les documents nécessaires pour l'inscription à l'examen professionnel se trouvent sur le site web suivant: www.ofspo.ch/formationdesentraîneurs

Adresse du secrétariat de l'organe responsable et de la commission d'examen:

Office fédéral du sport OFSPO
Secrétariat de la Formation des entraîneurs
2532 Macolin

Tél. +41 58 483 91 37
coach_info@baspo.admin.ch
www.ofspo.ch/formationsdesentraîneurs

5. Examen

5.1 Contenus et épreuves

Conformément au ch. 5.11 du règlement d'examen, l'examen comporte quatre épreuves.

Epreuve	Mode d'interrogation	Durée	Pondération
1 Travail de projet	Travail de projet	Rédigé avant l'examen	30%
2 Soutenance du travail de projet	oral	30-45 min.	20%
3 Contrôle des connaissances spécifiques	oral	20-30 min.	25%
4 Etudes de cas avec jeu de rôles	écrit jeu de rôles	100-120 min.	25%
Total		150-195 min.	100%

Les différentes épreuves portent sur les domaines de compétences d'un entraîneur de sport de performance:

	A Compétences généralistes et développement personnel	B Analyse et planification	C Entraînement	D Compétition	E Conseil et coaching	F Direction et gestion	G Travail associatif	H Administration
1 Travail de projet	◆	◆	◆	◆	◆	◆		
2 Soutenance du travail de projet	◆	◆	◆	◆	◆	◆		
3 Contrôle des connaissances spécifiques		◆	◆	◆	◆	◆		
4 Etudes de cas avec jeu de rôles	◆	◆	◆	◆	◆	◆		

◆ Domaine de compétence principal

◆ Domaine de compétence envisageable

5.2 Déroulement de l'examen

Epreuve	Durée	Déroulement / contenu	Appréciation
1. Travail de projet	rédigé avant l'examen	Quatre parties: • Autoréflexion et philosophie de coaching • Analyse et planification • Thème librement choisi • Rapport de stage	• Structure et contenu • Lien entre théorie et pratique • Mise en œuvre des mesures • Discussion et réflexion • Conclusion et conséquences • Langue et présentation • Exhaustivité
2. Soutenance du travail de projet (épreuve orale)	30-45 min.	2a. Présentation de l'autoréflexion et de la philosophie de coaching (concept de coaching, philosophie d'entraîneur) sous forme de résumé de la 1 ^{re} partie du rapport «Autoréflexion et philosophie de coaching»	• Structure et contenu • Logique et thèmes principaux • Manière de s'adresser aux auditeurs et intelligibilité • Gestion du temps • Technique de présentation
		2b. Soutenance des 2 ^e et 3 ^e parties du rapport: «Analyse et planification» et «Thème librement choisi» Discussion avec questions des experts	• Connaissances spécifiques • Argumentation • Application et transfert dans son propre sport • Capacité de réflexion
3. Contrôle des connaissances spécifiques (épreuve orale)	20-30 min.	Tirage de trois questions dans un catalogue prédéfini et connu. Contrôle des connaissances via une discussion avec questions des experts	• Concepts • Argumentation • Solutions • Transfert dans son propre sport • Développement
4. Etudes de cas (épreuve écrite / jeu de rôles)	80-90 min. (traitement par écrit des quatre cas de figure)	4a. Remise des quatre cas de figure: - 2 cas de figure spécifiques au sport - 2 cas de figure non spécifiques au sport Ces quatre cas de figure doivent être traités par écrit . Les candidats ont le droit d'utiliser de la documentation pour ce faire (open-book).	• Concepts • Argumentation • Solutions • Exactitude du contenu
	20-30 min.	4b. Jeu de rôles portant sur le cas de figure tiré au sort par le candidat (temps de préparation avec open book inclus) Questions par les experts	• Intelligibilité • Autoréflexion • Ecoute active • Argumentation • Conduite d'entretien • Technique de modération

5.3 Travail de projet (1^{re} épreuve)

Le travail de projet fait partie intégrante de l'examen professionnel et constitue la base de la soutenance orale. Il recouvre les principaux aspects de l'activité d'entraîneur de sport de performance. Sa forme est définie par la commission d'examen.

Le travail de projet comprend quatre parties:

- 1^{re} partie: Autoréflexion et philosophie de coaching
- 2^e partie: Analyse et planification
- 3^e partie: Thème librement choisi
- 4^e partie: Rapport de stage

Le travail de projet est rédigé avant l'examen. La procédure et les exigences concrètes auxquelles il doit répondre (objectifs, thème/contenus, structure, volume, prescriptions de forme, critères d'appréciation, etc.) sont définies dans un document distinct («Directives concernant le travail de projet»).

Statut d'auteur: le candidat atteste par écrit avoir rédigé le travail de projet de manière autonome et avoir cité les textes qu'il n'a pas lui-même rédigés avec mention des sources. Des explications détaillées sur l'indication des sources figurent dans les «Directives concernant le travail de projet». En cas de plagiat, le candidat risque l'exclusion de l'examen (cf. ch. 4.3 du règlement d'examen).

Deux experts au moins évaluent le travail de projet et fixent conjointement la note.

Les critères suivants sont déterminants pour la notation:

- Structure et contenu du travail de projet
- Lien entre théorie et pratique
- Mise en œuvre de mesures
- Discussion et réflexion
- Conclusion et conséquences
- Langue et présentation
- Exhaustivité

5.4 Soutenance du travail de projet (2^e épreuve)

La soutenance se subdivise en deux parties.

5.4.1 Présentation de la 1^{re} partie du rapport

La 1^{re} partie du rapport «Autoréflexion et philosophie de coaching» (concept de coaching, philosophie d'entraîneur) est au centre de la présentation. La présentation dure entre 10 et 15 minutes et s'effectue avec des outils appropriés. Le travail de projet est présenté oralement à au moins deux experts. Ceux-ci prennent des notes sur la présentation et le déroulement de l'épreuve d'examen, jugent les prestations et fixent la note conjointement.

Les critères suivants sont déterminants pour la notation:

- Structure et contenu de la présentation
- Logique et thèmes principaux
- Manière de s'adresser aux auditeurs et intelligibilité
- Gestion du temps
- Technique de présentation / pouvoir de persuasion

5.4.2 Soutenance de la 2^e et de la 3^e partie du rapport

La soutenance de la 2^e et de la 3^e partie du rapport – «Analyse et planification» et «Thème librement choisi» – a lieu tout de suite après la présentation, sous la forme d'un entretien de 10 à 15 minutes par partie mené par les experts. La discussion porte sur le contenu des deux parties du rapport et aborde d'autres thèmes et problématiques liés aux domaines de compétence de l'entraîneur de sport de performance (voir annexe).

La soutenance est dirigée par les mêmes experts que pour la présentation de la 1^{re} partie du rapport

Les critères suivants sont déterminants pour la notation:

- Connaissances spécifiques
- Argumentation
- Application et transfert dans son propre sport
- Capacité de réflexion

5.5 Contrôle des connaissances spécifiques (3^e épreuve)

L'examen oral visant à tester les connaissances spécifiques porte sur les thématiques suivantes:

- Analyse et planification (domaine de compétences B)
- Entraînement (domaine de compétences C)
- Compétition (domaine de compétences D)
- Conseil et coaching (domaine de compétences E)
- Direction et gestion (domaine de compétences F)

L'examen dure entre 20 et 30 minutes et se fait sans documentation.

Forme de l'examen:

Trois questions sont choisies dans un catalogue prédéfini, auxquelles les candidats doivent répondre oralement sans préparation. Le catalogue de questions est distribué aux candidats lors de la formation d'entraîneur de sport de performance ou peut être obtenu auprès de la Formation des entraîneurs Suisse.

La présentation des solutions se fait devant deux experts au moins. Ceux-ci prennent des notes sur les solutions et le déroulement de l'examen, jugent les prestations et fixent la note conjointement.

Les critères suivants sont déterminants pour la notation:

- Utilisation correcte des concepts
- Intelligibilité de l'argumentation
- Correction des solutions
- Transfert dans son propre sport (mise en pratique)
- Réponse à d'autres questions

5.6 Etudes de cas avec jeu de rôles (4^e épreuve)

Les études de cas et le jeu de rôles portent sur les thématiques suivantes:

- Compétences généralistes (domaine de compétences A)
- Analyse et planification (domaine de compétences B)
- Entraînement (domaine de compétences C)
- Compétition (domaine de compétences D)
- Conseil et coaching (domaine de compétences E)
- Direction et gestion (domaine de compétences F)

Cette épreuve dure entre 100 et 120 minutes et peut s'effectuer avec documentation (supports

didactiques, ouvrages spécialisés, etc.). Les documents utilisés peuvent être numériques et analogiques (papier). Les documents numériques ne peuvent être consultés que sur des appareils hors-ligne. Toute recherche et communication en ligne est interdite.

Forme de l'épreuve:

Cette épreuve comporte un examen écrit et un jeu de rôles. Au total, cinq cas de figure doivent être traités. Deux d'entre eux sont spécifiques au sport et doivent impérativement être traités par écrit. Les trois autres, non spécifiques au sport, s'inspirent des contenus des modules portant sur les domaines de compétences A, B, C, D, E et F. Deux de ces cas non spécifiques au sport sont traités par écrit, tandis que le troisième, tiré au sort, est présenté sous la forme d'un jeu de rôles.

La notation est effectuée par deux experts au moins. Les critères suivants sont déterminants pour la notation des cas de figure traités par écrit:

- Utilisation correcte des concepts
- Cohérence de l'argumentation
- Développement de solutions
- Exactitude du contenu
- Présentation et intelligibilité

Les critères suivants sont déterminants pour la notation du jeu de rôles:

- Formulation compréhensible de ses propres valeurs, attitudes et pensées
- Capacité d'autoréflexion
- Ecoute active, reformulation et verbalisation
- Argumentation / pouvoir de persuasion
- Conduite d'entretien adéquate et technique d'animation
- Argumentation compréhensible et correcte en termes de contenu

Une attention particulière est accordée lors de l'évaluation du jeu de rôles aux domaines de compétences A (compétences généralistes) et F (direction et gestion).

5.7 Notation

Les prestations des candidats sont évaluées par des notes allant de 6 à 1. Les notes supérieures ou égales à 4 désignent des prestations suffisantes. Hormis les demi-notes, les notes intermédiaires ne sont pas admises. L'examen est réussi lorsque toutes les notes sont au moins égales à 4,0.

Note	Prestations
6	très bonnes, tant sur le plan de la qualité que de la quantité
5	bonnes
4	correspondent aux exigences minimales
3	mauvaises, incomplètes
2	très mauvaises
1	inutilisables ou inexistantes

5.8 Répétition de l'examen

Le candidat qui échoue à l'examen est autorisé à le repasser à deux reprises. Les examens répétés ne portent que sur les épreuves dans lesquelles le candidat a fourni une prestation insuffisante. Les conditions d'inscription et d'admission au premier examen s'appliquent également aux examens répétés.

La notice relative au droit de consulter des documents et celle concernant les recours contre la non-admission à un examen et contre la non-délivrance du brevet fédéral ou du diplôme fédéral peuvent être consultées ou téléchargées à cette adresse: www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/themes/la-formation-professionnelle-superieure/informations-generales-concernant-les-examens-federaux/candidats-et-diplomes.html.

5.9 Voies de droit

Les décisions de la commission d'examen concernant la non-admission à l'examen ou le refus du brevet peuvent faire l'objet d'un recours auprès du SEFRI dans les 30 jours suivant leur notification. Le recours doit mentionner les conclusions et les motifs du recourant. Les notices du SEFRI peuvent être consultées ou téléchargées à cette adresse: www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/themes/la-formation-professionnelle-superieure/informations-generales-concernant-les-examens-federaux/candidats-et-diplomes.html.

Le SEFRI statue en première instance sur les recours. Sa décision peut être déférée dans les 30 jours suivant la notification au Tribunal administratif fédéral.

6. Ediction

Ittigen / Adligenswil

Swiss Olympic
Le directeur

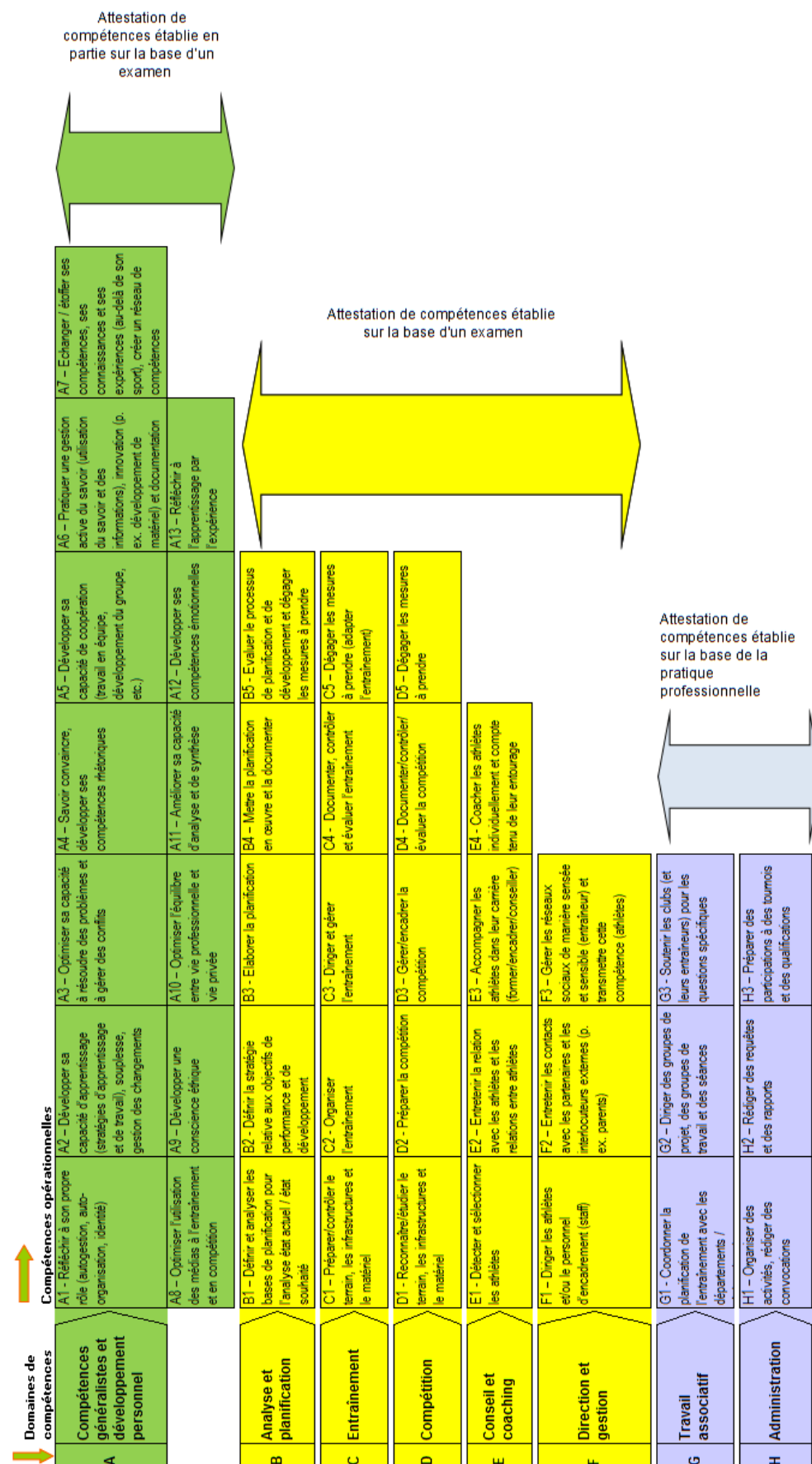
swiss coach
Le président

Roger Schnegg

Peter Regli

7. Annexe

7.1 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles



7.2 Profils d'exigences des domaines A à H avec critères de performance

A. Compétences généralistes et développement personnel	
Description du domaine d'activité	Le travail de l'entraîneur implique, au quotidien, un contact direct avec les athlètes ou les équipes et de nombreux tiers (entraîneur assistant, physiothérapeute/médecin, employés du club ou de la fédération, parents, etc.). Ces échanges exigent une communication ciblée entre autres compétences sociales. Le budget temps de l'entraîneur de sport de performance est mis à très rude épreuve dans cette profession exigeante. Pour qu'il puisse se développer sur le plan personnel et équilibrer sa vie professionnelle et sa vie familiale, l'entraîneur a besoin de certaines compétences personnelles telles que l'auto-organisation, la planification, l'autoréflexion. Dans le sport de performance, les exigences envers les athlètes et les entraîneurs ne cessent de croître. Pour pouvoir atteindre des résultats de haut niveau, il faut donc pouvoir s'adapter sans cesse aux nouvelles exigences de son sport. La capacité d'apprentissage, la gestion du savoir, l'apprentissage par le vécu et la capacité de réseautage font partie des facteurs déterminants pour la performance.
Contexte	Dans le sport de performance, la personnalité de l'entraîneur joue un rôle essentiel et conditionne sa capacité à exploiter ses compétences professionnelles de manière adaptée aux personnes avec qui il travaille et aux situations qu'il rencontre. Elle a un impact décisif sur son efficacité professionnelle. Les compétences sociales, personnelles et méthodologiques sont la clé du succès dans cette profession exigeante sous-tendue par un échange direct avec les athlètes et les autres personnes concernées. Toutes les activités axées sur la performance exigent un sens des responsabilités, de la discipline, des compétences sociales, un esprit d'équipe, de la solidarité et de la souplesse.
Activités	Critères de performance: L'entraîneur de sport de performance avec brevet fédéral...
A1 Réfléchir à son propre rôle (autogestion, auto-organisation, identité)	A1.1 ...analyse son rôle d'entraîneur et le clarifie avec ses supérieurs et le personnel d'encadrement (staff); A1.2 ...se ménage, grâce à une bonne auto-organisation, l'espace et le temps qui lui sont nécessaires pour analyser de manière structurée (avec le coach developper) son activité d'entraîneur; A1.3 ...connaît ses forces et ses faiblesses et développe en permanence ses compétences (principe de l'apprentissage tout au long de la vie).
A2 Développer sa capacité d'apprentissage (stratégies d'apprentissage et de travail), souplesse, gestion des changements	A2.1 ...adapte ses stratégies d'apprentissage et de travail aux exigences de sa vie professionnelle; A2.2 ...accomplit ses tâches efficacement en planifiant judicieusement son travail, en gérant rationnellement son temps et en administrant pertinemment les affaires en suspens; A2.3 ...est capable de gérer les changements grâce à sa grande souplesse et à son approche axée sur la recherche de solutions.
A3 Optimiser sa capacité à résoudre les problèmes et à gérer les conflits	A3.1 ...est en mesure d'appliquer efficacement des stratégies de résolution de problèmes et de mesures permettant de gérer les conflits.
A4 Savoir convaincre, développer ses compétences rhétoriques	A4.1 ...se comporte correctement avec les athlètes, les entraîneurs, les médias, les parents et les autres personnes impliquées et sait faire preuve de persuasion ainsi que d'un certain talent rhétorique; A4.2 ...est capable de susciter l'enthousiasme et des émotions.
A5 Développer sa capacité de coopération (travail en groupe, développement du groupe, etc.)	A5.1 ...sait comment transformer un groupe en équipe (y compris dans le sport individuel); A5.2 ...est capable de travailler en équipe et d'assumer des fonctions dirigeantes dans le staff des entraîneurs.
A6 Pratiquer une gestion active du savoir (utilisation du savoir et des informations, innovation), documentation	A6.1 ...se tient au courant des développements intervenant dans son sport/sa discipline; A6.2 ...connaît les résultats des études scientifiques qui font actuellement référence; A6.3 ...est en mesure de planifier, d'initier, de mettre en œuvre et d'évaluer des innovations; A6.4 ...acquiert du savoir, l'utilise et l'entretient.
A7 Echanger / étoffer ses compétences, ses connaissances et ses expériences (au-delà de son propre sport), créer un réseau de	A7.1 ...utilise ou institutionnalise au sein de l'équipe d'entraîneurs l'échange actif de savoir à l'aide de séances d'échange, d'un dispositif d'intervision ou des réseaux sociaux; A7.2 ...se perfectionne en permanence et transmet son savoir et son expérience.

compétences	
A8 Optimiser l'utilisation des médias à l'entraînement et en compétition	A8.1 ...maîtrise les outils de communication nécessaires et exploite judicieusement les réseaux sociaux.
A9 Développer une conscience éthique	A9.1 ...se positionne clairement par rapport à l'éthique sportive et respecte la Charte d'éthique du sport suisse; A9.2 ...s'engage en faveur d'un sport d'élite sans dopage.
A10 Optimiser l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle	A10.1 ...est en mesure de relever sainement et efficacement les défis de sa vie professionnelle; A10.2 ...réfléchit à l'équilibre entre sa vie privée et sa vie professionnelle et est capable de procéder efficacement et durablement aux ajustement qui s'imposent.
A11 Améliorer sa capacité d'analyse et de synthèse	A11.1 ...est capable d'analyser systématiquement et systématiquement les situations et les contextes, d'identifier les facteurs d'influence et de tirer des conclusions.
A12 Développer ses compétences émotionnelles	A12.1 ...connaît ses motivations profondes et fait preuve d'empathie dans ses interactions.
A13 Réfléchir à l'apprentissage par l'expérience	A13.1 ...exploite ses expériences, ses feed-back et ses débriefings pour poursuivre son apprentissage personnel; A13.2 ...est capable d'analyser à un métaniveau son processus d'apprentissage et sa démarche en se référant à des critères.
Compétences personnelles requises	
Le champ d'action «Compétences généralistes et développement personnel» est axé sur le développement des compétences sociales, personnelles et méthodologiques.	
Attestation de compétences	
L'attestation de compétences est établie sur la base du travail de projet ainsi que d'examens écrits et oraux.	

B. Analyse et planification

Description du domaine d'activité	L'analyse et la planification forment une unité, dans la mesure où elles constituent les parties d'un processus cyclique: celui de la gestion de l'entraînement. Dans la planification, l'entraîneur définit le processus d'entraînement sous la forme d'un modèle abstrait. Il planifie l'entraînement à court, à moyen et à long terme, en tenant compte des principes fondamentaux de l'entraînement. Tandis que le concept d'entraînement comporte des directives cadres généralement dictées par le sport / la fédération sportive, la planification effective se base sur l'athlète ou sur l'équipe. Dans l'analyse, il s'agit de rendre compte de l'effectivité (efficience) de l'entraînement, de déterminer où l'athlète en est (état actuel) et de vérifier aussi, ce faisant, le travail de l'entraîneur. L'analyse doit comporter des données les plus objectives possibles, qui sont recueillies – pendant l'entraînement ou les compétitions – par l'entraîneur, d'autres membres du personnel d'encadrement et/ou les athlètes (documentation). La base du champ d'action «Analyse et planification» est l'analyse du niveau international et du sport. Celle-ci aide l'entraîneur à évaluer les valeurs cibles en fonction des exigences présentes, du niveau de performance effectif et des développements futurs de la performance. Les objectifs de performance et de développement sont déduits par l'entraîneur, en collaboration avec l'athlète, à partir de la comparaison entre l'état actuel et l'état souhaité de l'athlète.
Contexte	L'entraîneur entraîne les athlètes pour le compte de fédérations et de clubs ou en tant qu'entraîneur personnel. C'est pourquoi l'analyse et la planification, la préparation, la réalisation et l'évaluation des entraînements et des compétitions s'effectuent compte tenu d'une série de conditions cadres d'ordre sportif, financier, organisationnel et associatif (politique de la fédération). Les acteurs importants, autrement dit les athlètes et leur entourage privé, les fédérations et les clubs, le préparateur physique, etc., doivent être intégrés et pris en compte dans le processus. Dans le domaine de l'acquisition de bases scientifiques permettant d'analyser le sport, mais de contrôler et d'évaluer l'entraînement, l'entraîneur collabore étroitement avec des spécialistes (en sciences de l'entraînement, etc.). La planification de l'entraînement et des compétitions est soumise, en raison des nombreuses parties concernées et des événements imprévisibles (blessures, sélections, conditions météo, etc.), à une certaine dynamique, qui entraîne des adaptations régulières.

Activités		Critères de performance: L'entraîneur de sport de performance avec brevet fédéral...
B1	Définir et analyser les bases de planification pour l'analyse état actuel / état souhaité	B1.1 ... planifie d'après le processus cyclique de la gestion de l'entraînement et tire les conséquences qui s'imposent pour son sport; B1.2 ...se procure les informations nécessaires pour effectuer l'analyse état actuel / état souhaité; B1.3 ... réalise une analyse des athlètes et de la compétition dans son sport, effectue une comparaison objective valeurs actuelles / valeurs cibles des athlètes ou de l'équipe; B1.4 ...tire, à partir d'une analyse de la situation mondiale et d'un profil des charges spécifique à son sport, les conclusions qui s'imposent pour son domaine d'activité; B1.5 ...schématise tous les éléments nécessaires qui serviront de base au processus de planification.
B2	Définir les objectifs de performance et de développement	B2.1 ... définit, sur la base de la comparaison valeurs actuelles-valeurs cibles, les objectifs de performance et de développement ou modifie les objectifs déjà fixés.
B3	Elaborer la planification	B3.1 ...tient compte des directives de planification et des principaux éléments de la planification de l'entraînement (structure et déroulement de l'entraînement); B3.2 ... applique les conclusions tirées des bases de planification; B3.3 ...évalue des moyens et des méthodes d'entraînement appropriés; B3.4 ...dirige le processus de planification en intégrant les moyens auxiliaires utilisés habituellement dans son sport; B3.5 ... élabore et analyse une planification de l'entraînement à court, à moyen et à long terme dans son sport; B3.6 ...présente les résultats de la planification de l'entraînement de manière appropriée au public cible.
B4	Mettre la planification en œuvre et la documenter	B4.1 ...met sa planification en œuvre en prenant les mesures qui s'imposent à l'entraînement et en compétition; B4.2 ...documente si et comment la planification a pu être mise en œuvre.
B5	Evaluer le processus de planification et de développement et tirer les conséquences	B5.1 ... applique diverses méthodes d'évaluation à l'entraînement et à la compétition dans son sport; B5.2 ... transpose les résultats de l'évaluation dans la gestion de l'entraînement au moyen de mesures concrètes.
Compétences personnelles requises		
Le champ d'action «Analyse et planification» est centré sur le développement de la performance. Toutefois, l'entraîneur doit également prendre en compte et intégrer, en particulier dans le domaine de la relève, les aspects de la formation et de l'éducation dans le processus du développement de la personnalité des athlètes. Cette démarche exige des connaissances et des compétences pédagogiques adéquates. L'entraîneur se distingue en outre par ses capacités à faire preuve d'empathie, à communiquer et à diriger.		
Attestation de compétences		
L'attestation de compétences est établie sur la base du travail de projet et d'examens essentiellement oraux.		

C. Entraînement	
Description du domaine d'activité	L'entraînement est la réalisation planifiée et systématique de mesures visant à atteindre durablement les objectifs d'entraînement et de compétition dans le sport de performance et le sport d'élite (y compris de la relève). C'est la tâche clé de l'entraîneur. Il se déroule dans un endroit déterminé et à un moment précis avec l'athlète / l'équipe et peut comporter des exercices physiques et/ou psychiques. L'entraîneur utilise pour cela différents moyens et méthodes d'entraînement. Selon l'entraînement, la taille des groupes et le sport, l'entraîneur fait partie d'une équipe et collabore avec d'autres entraîneurs et entraîneurs-assistants.
Contexte	L'entraînement fait partie intégrante d'un concept d'entraînement sur lequel sont fondées les différentes mesures d'entraînement. La gestion de l'entraînement résulte de la prise en compte de paramètres pertinents (analyse de la compétition, diagnostic de la performance, etc.) dans le cadre du processus cyclique de la gestion de l'entraînement. Cela permet ainsi de vérifier la capacité de performance de l'athlète et d'adapter, le cas échéant, les objectifs / la planification en conséquence. L'entraîneur entraîne des athlètes ou des équipes pour le compte de fédérations et de clubs ou en tant qu'entraîneur personnel. C'est pourquoi la planification, la préparation, la réalisation et l'évaluation de l'entraînement s'effectuent compte tenu d'une série de conditions cadres d'ordre sportif, financier, organisationnel et associatif (politique de la fédération). Les acteurs importants doivent être intégrés dans le processus et pris en compte: athlètes et leur

	entourage, fédérations et clubs, préparateur physique et/ou entraîneur personnel, scientifiques, etc. Le processus est donc multifactoriel et il est soumis, en raison des nombreux acteurs concernés et des imprévus, à une certaine dynamique, qui entraîne des adaptations régulières.
Activités	Critères de performance: L'entraîneur de sport de performance avec brevet fédéral...
C1 Préparer/contrôler le terrain, les infrastructures et le matériel	C1.1 ...contrôle et organise le terrain/les infrastructures/le matériel d'entraînement nécessaires à un programme d'entraînement spécifique ou les prépare pour l'entraînement; C1.2 ...applique les recommandations d'ecosport.ch en particulier dans les domaines de la mobilité et des transports, des infrastructures et de la nature (en fonction du sport); C1.3 ...tient compte des bases légales relatives à l'utilisation de l'espace public.
C2 Organiser l'entraînement	C2.1 ...conçoit un programme d'entraînement spécifiquement adapté aux athlètes dans le cadre de son sport.
C3 Diriger et gérer l'entraînement	C3.1 ...utilise de manière judicieuse les méthodes d'enseignement et d'apprentissage et les moyens d'entraînement usuels dans son sport, choisit des formes d'organisation pertinentes et est capable, suivant la situation, de procéder à des adaptations ciblées durant l'entraînement; C3.2 ...dirige dans le cadre de son sport un entraînement axé sur la performance.
C4 Documenter / contrôler / évaluer l'entraînement	C4.1 ...choisit des instruments appropriés pour le contrôle de l'entraînement; C4.2 ...adapte les outils nécessaires à la documentation et au contrôle de l'entraînement en fonction des besoins; C4.3 ...évalue régulièrement et systématiquement les entraînements.
C5 Tirer les conséquences (adapter l'entraînement)	C5.1 ...tire des conclusions objectives de l'analyse de l'entraînement pour la suite de la planification; C5.2 ...planifie les mesures concrètes qui s'imposent dans le prochain cycle d'entraînement.
Compétences personnelles requises	
En complément des compétences opérationnelles et personnelles décrites sous B «Planification et analyse», la réalisation de l'entraînement demande des connaissances méthodologiques, de la souplesse, des talents d'organisation et de la créativité dans la conception du programme d'entraînement.	
Attestation de compétences	
L'attestation de compétences est établie sur la base du travail de projet et d'examens essentiellement oraux.	

D. Compétition	
Description du domaine d'activité	La compétition est l'élément clé du sport de performance. Elle est étroitement liée à l'entraînement puisqu'elle met en lumière le niveau de performance que les mesures d'entraînement ont permis d'atteindre. Le feed-back qu'elle fournit à l'entraîneur, au sportif et aux autres membres du personnel d'encadrement est très éloquent vu qu'il est le produit d'une véritable situation de compétition et non d'une simulation. Les contenus et les structures de l'entraînement sont étroitement liés aux exigences de la compétition. Mais la compétition peut aussi être envisagée comme une forme particulière d'entraînement permettant p. ex. de tester de nouvelles techniques, de nouveaux équipements ou de nouvelles tactiques. L'entraîneur assume – avant, pendant et après la compétition – un rôle important d'organisateur, de coach et, éventuellement, de conseiller et/ou d'assistant.
Contexte	Les lieux et les conditions dans lesquels les compétitions se déroulent changent tout le temps. Cela signifie que l'entraîneur doit régulièrement recréer les conditions qui permettront aux athlètes de réaliser une performance optimale. Cette activité d'encadrement s'exerce en collaboration avec des experts triés sur le volet. Toutes les compétitions sont par ailleurs soumises à des règles qui peuvent différer d'un sport à l'autre et d'une manifestation à l'autre. Lors d'événements nationaux ou internationaux, l'entraîneur doit également répondre aux demandes de l'entourage (sponsors, représentants des médias, etc.). Enfin, il doit tenir compte des enjeux commerciaux qui peuvent influencer la compétitivité dans le sport de performance.
Activités	Critères de performance: L'entraîneur de sport de performance avec brevet fédéral...

D1	Reconnaître/étudier le terrain, les infrastructures et le matériel	D1.1 ...est capable, sur la base des conditions locales, d'analyser en fonction de certains critères le terrain ou les installations, les infrastructures et le matériel spécifiques à son sport. D1.2 ... donne, sur la base de cette analyse, des consignes aux athlètes ou à l'équipe.
D2	Préparer la compétition	D2.1 ...organise à l'intention de ses athlètes ou de son équipe le meilleur support possible (transport, hébergement, restauration, etc.); D2.2 ...prépare consciencieusement la compétition et élabore des stratégies pour résoudre tous les problèmes qui pourraient se poser.
D3	Gérer/encadrer la compétition	D3.1 ... dirige et coordonne le personnel d'encadrement lors des compétitions; D3.2 ... coache les athlètes ou l'équipe dans la phase de préparation précédant directement la compétition; D3.3 ... adapte la stratégie de compétition à la situation en se fondant sur le diagnostic de la compétition; D3.4 ... soutient mentalement les athlètes ou l'équipe en les coachant de manière individualisée.
D4	Documenter/contrôler/évaluer la compétition	D4.1 ... utilise des méthodes et des instruments d'évaluation de la compétition adaptés à son sport; D4.2 ... associe les athlètes ou l'équipe à l'analyse de la compétition; D4.3 ...identifie et analyse les causes du succès ou de l'échec sur la base d'une analyse individualisée de la compétition; D4.4 ...documente la compétition au moyen d'outils appropriés (vidéo, statistiques, analyse écrite, etc.); D4.5 ...adapte les outils nécessaires à la documentation et au contrôle de la compétition en fonction des besoins.
D5	Dégager les mesures à prendre	D5.1 ...exploite les conclusions de l'analyse de la compétition pour gérer l'entraînement à court et à moyen terme; D5.2 ...intègre les mesures à prendre dans le prochain cycle d'entraînement et de compétition.
Compétences personnelles requises		
L'entraîneur dispose de compétences sociales et personnelles particulièrement développées (p. ex. capacité d'observation). Il doit faire preuve de beaucoup de sensibilité, d'empathie et d'écoute à l'égard des athlètes ou de l'équipe pendant les phases de préparation, d'encadrement et d'évaluation de la compétition. Sur le plan purement pratique, comme il travaille dans des conditions qui changent tout le temps, il doit avoir un bon sens de l'organisation et savoir faire preuve de beaucoup de souplesse.		
Attestation de compétences		
L'attestation de compétences est établie sur la base du travail de projet et d'examens essentiellement oraux.		

E. Conseil et coaching	
Description du domaine d'activité	L'entraîneur conseille et coache les athlètes et leur entourage, les équipes et le personnel d'encadrement. Le coaching et le conseil englobent toutes les activités d'encadrement et d'assistance exercées par l'entraîneur en vue d'optimiser les performances à l'entraînement et en compétition des athlètes ou de l'équipe et le travail du personnel d'encadrement. Ces activités peuvent s'exercer avant, pendant et après l'entraînement et/ou la compétition. La construction et la consolidation de la relation avec l'athlète jouent un rôle essentiel dans le coaching; une relation viable fondée sur des valeurs clairement définies est nécessaire pour pouvoir développer de façon systématique la performance. L'entraîneur conseille et coache l'athlète tout au long de son parcours, parcours rarement rectiligne et souvent ponctué de hauts et de bas. L'entraîneur conseille l'athlète et ses parents et éventuellement son entourage, notamment dans les phases de détection et de sélection, de manière à les sensibiliser à tout ce qu'implique le sport de performance / d'élite. Il les aide activement à gérer les questions et les changements que génère l'engagement dans une carrière sportive.
Contexte	Dans le sport de performance et, plus particulièrement, dans le domaine de l'encouragement de la relève axé sur la performance, il est important de coordonner toutes les activités sportives de l'athlète avec sa vie professionnelle et/ou scolaire et sa vie privée. Ce management contextuel concerne notamment les domaines suivants et leurs acteurs respectifs: suivi médical, suivi psychologique, coordination sport d'élite / activité professionnelle / formation, travaux administratifs, sponsoring, soutien social, relations publiques, coordination avec le service militaire, reconversion, temps libre, temps pour des activités sociales, situation financière, impôts, assurances, logement et déplacements. Dans le domaine sportif, la situation exige parfois que l'on coordonne plusieurs groupes d'acteurs. Il

	est donc essentiel de convenir avec toutes les parties intéressées d'une dynamique de travail et de récupération afin de pouvoir gérer de manière optimale le développement des performances. Cette tâche peut s'avérer parfois très complexe et être ponctuée de changements et d'imprévus. L'entraîneur collabore étroitement avec les organes de sélection de la fédération, des associations régionales et des sociétés/clubs et, selon sa fonction, avec la fédération faîtière Swiss Olympic et ses instruments d'encouragement.
Activités	Critères de performance: L'entraîneur de sport de performance avec brevet fédéral...
E1 Détecter et sélectionner les athlètes	E1.1 ...définit des paramètres de détection, de sélection et de promotion des talents à partir du profil d'exigences de son sport et les applique en tenant compte des objectifs de la fédération; E1.2 ...détecte et sélectionne des talents en utilisant les instruments conçus à cet effet (dont ceux de Swiss Olympic); E1.3 ...établit une évaluation (forces/faiblesses – profil/profil du potentiel) sur la base des données de détection.
E2 Entretenir la relation avec les athlètes et les relations entre athlètes	E2.1 ...utilise les méthodes et les instruments usuels pour asseoir sa collaboration avec les athlètes et les équipes sur des valeurs communes; E2.2 ...connaît différents instruments et méthodes de <i>team building</i> et les utilise dans son sport.
E3 Accompagner les athlètes dans leur carrière (former/encadrer/conseiller)	E3.1 ...aide les athlètes à planifier leur carrière dans sa globalité compte tenu des niveaux de formation et des instruments de promotion de la carrière; E3.2 ...est capable d'exploiter l'analyse de la performance pour planifier la carrière; E3.3 ...choisit des mesures appropriées pour promouvoir les talents (notamment les instruments de Swiss Olympic); E3.4 ...tient compte de manière appropriée de l'entourage proche (parents p. ex.) des athlètes dans le plan de carrière; E3.5 ...applique des méthodes de conduite d'entretien (bilan, perspectives, objectifs) lors des entretiens de carrière avec les athlètes; E3.6 ...évalue les entretiens de carrière avec les athlètes.
E4 Coacher les athlètes individuellement et compte tenu de leur entourage	E4.1 ...associe les athlètes aux principaux processus décisionnels; E4.2 ...développe et applique des mesures pour optimiser l'environnement des athlètes.
Compétences personnelles requises	
Pour remplir ses tâches de conseil et de coaching, l'entraîneur doit disposer de solides compétences sociales et personnelles. Il doit être capable d'analyser sa démarche et d'adopter différentes perspectives (autrement dit de changer de rôle).	
Attestation de compétences	
L'attestation de compétences est établie pour l'essentiel sur la base d'examens écrits et oraux.	

F. Direction et gestion	
Description du domaine d'activité	L'entraîneur assume une fonction importante dans la direction des athlètes, des équipes et, le cas échéant, du personnel d'encadrement (staff). Il assure aussi la communication avec les athlètes et les équipes, les clubs et les fédérations, les institutions (autorités) sportives des communes, des cantons et de la Confédération, les sponsors et les donateurs et établit un plan de communication. Il gère, en prenant des mesures ciblées, les relations avec le public et entretient l'image publique des institutions et des organisations ainsi que des athlètes ou des équipes. Il est, de par sa fonction, appelé à apparaître souvent en public et joue par conséquent un rôle important dans l'image véhiculée par son sport, par l'équipe qu'il entraîne ou l'institution qu'il représente; il assume souvent aussi une fonction de coordinateur et de référent auprès des partenaires externes.
Contexte	L'entraîneur est au service de sa fédération, de son club ou de ses athlètes quand il assume des tâches de direction et de communication. Les principaux acteurs (clubs et fédérations, athlètes et leur entourage sportif, professionnel et privé ainsi que sponsors, donateurs et autres partenaires) doivent être intégrés au processus de communication. L'entraîneur doit chercher à mobiliser tous les membres de son équipe et les associer à la construction d'une identité en intégrant leurs idées et leurs propositions. Cette démarche implique notamment de développer des valeurs et des objectifs communs. La composition de l'équipe et son système hiérarchique sont également importants. La performance ne peut être optimisée qu'avec le concours de l'individu et du collectif. L'un et l'autre doivent être pris en considération, raison pour laquelle il est impératif de communiquer et de collaborer.

Activités		Critères de performance: L'entraîneur de sport de performance avec brevet fédéral...
F1	Diriger les athlètes et/ou le personnel d'encadrement (staff)	F1.1 ...établit une structure de direction performante (répartition des rôles incluse); F1.2 ...utilise l'autogestion et l'auto-organisation et exploite sa capacité à résoudre les problèmes et à gérer les conflits ainsi que les autres compétences généralistes mentionnées sous A. pour exercer ses fonctions de direction en adéquation avec la situation et, plus particulièrement, pour développer son équipe de manière ciblée.
F2	Entretenir les contacts avec les partenaires et les interlocuteurs externes (parents p. ex)	F2.1 ...veille à informer régulièrement tous les partenaires et à alimenter les canaux d'échange.
F3	Gérer les réseaux sociaux de manière sensée et sensible (entraîneur) et transmettre cette compétence (athlètes)	F3.1 ...utilise les réseaux sociaux de manière responsable et exemplaire; F3.2 ...sensibilise ses athlètes à l'étiquette et aux dangers des réseaux sociaux.
Compétences personnelles requises		
L'entraîneur doit être capable de diriger les athlètes de manière cohérente et adéquate et de véhiculer une image positive de son sport et de ses athlètes. Pour ce faire, il lui faut non seulement un savoir-faire technique, mais aussi une grande sensibilité humaine ainsi que des talents de négociateur et un sens de la diplomatie en cas de conflit.		
Attestation de compétences		
L'attestation de compétences est établie pour l'essentiel sur la base d'examens écrits et oraux.		

G. Travail associatif		
Description du domaine d'activité		L'entraîneur de sport de performance est souvent amené, de par le rôle qui est le sien, à coordonner plusieurs planifications entre elles. Les travaux de coordination s'effectuent souvent dans le cadre de séances ou au sein de groupes de travail ou de projet. L'entraîneur de sport de performance qui s'occupe d'athlètes membres de sélections, de centres d'entraînement régionaux ou de groupes d'entraînement de haut niveau est appelé à collaborer étroitement avec les entraîneurs des clubs/sociétés et à fournir de nombreux conseils techniques.
Contexte		En tant que représentant de son mandant, l'entraîneur de sport de performance assume différentes tâches qui servent prioritairement à optimiser la communication et la collaboration entre toutes les personnes et institutions impliquées.
Activités		Critères de performance: L'entraîneur de sport de performance avec brevet fédéral...
G1	Coordonner la planification de l'entraînement avec les départements/régions/sections	G1.1 ...coordonne la planification des différentes personnes et organisations impliquées dans le cycle d'entraînement et de compétition; G1.2 ...est personnellement responsable de la gestion générale du calendrier d'entraînement et de compétition des athlètes ou des équipes (ou confie cette tâche à une personne compétente).
G2	Diriger des groupes de projet, des groupes de travail et des séances	G2.1 ...dirige efficacement, en visant des résultats tangibles, des séances à composition et à affectation variable.
G3	Soutenir des clubs (et leurs entraîneurs) pour les questions spécifiques	G3.1 ...conseille les entraîneurs des athlètes dont il a la charge; G3.2 ...assiste, dans la mesure de ses possibilités, aux entraînements et aux compétitions des athlètes dont il a la charge, qui sont planifiés par le club (entraînement à domicile).
Compétences personnelles requises		
Les activités relevant de ce domaine requièrent de l'entraîneur de sport de performance non seulement des compétences personnelles (planification, auto-organisation, etc.), mais aussi des compétences sociales (relations, communication, etc.) et des compétences méthodologiques (direction de séances et d'ateliers, méthodologie du conseil, etc.). D'autres compétences spécifiques sont nécessaires encore pour conseiller les entraîneurs.		
Attestation de compétences		
L'attestation de compétences est établie sur la base de l'expérience professionnelle.		

H. Administration	
Description du domaine d'activité	En plus de conseiller directement les athlètes à l'entraînement et en compétition, l'entraîneur de sport de performance assume de nombreuses tâches administratives: organisation d'infrastructures d'entraînement, transport vers les sites des compétitions ou des camps d'entraînement, etc. Il rédige aussi les convocations destinées aux athlètes et fournit toutes les informations utiles aux parents, entraîneurs de club, établissements de formation, employeurs, etc. Il rédige régulièrement des rapports et des comptes-rendus à l'intention de son employeur ainsi que des requêtes le concernant personnellement ou concernant ses athlètes/équipes. Sur le plan administratif, il accomplit encore d'autres tâches en relation avec la préparation de tournois et/ou de qualifications nationales ou internationales.
Contexte	En plus de son rôle de formateur, de coach et de conseiller, l'entraîneur de sport de performance assume de nombreuses tâches organisationnelles, tâches qu'il peut aussi déléguer à son staff. Les aspects organisationnels ont souvent un lien direct avec l'efficacité des mesures d'entraînement et de compétition. Il est donc important que l'entraîneur de sport de performance ait une idée claire de l'ensemble des tâches administratives.
Activités	Critères de performance: L'entraîneur de sport de performance avec brevet fédéral...
H1 Organiser des activités, rédiger des convocations H2 Rédiger des requêtes et des rapports H3 Préparer des participations à des tournois et à des qualifications	H1.1 ...organise les infrastructures d'entraînement, le ravitaillement, etc. de manière à pouvoir, avec ses athlètes, exploiter au mieux les mesures d'entraînement et de compétition; H1.2 ...rédige en temps voulu les convocations aux activités en y intégrant toutes les informations destinées aux personnes impliquées. H2.1 ...rédige des prises de position, des requêtes et des rapports à l'intention de son employeur ou d'autres organisations/institutions (p. ex. demandes de dispense adressées aux écoles en cas de participation à des compétitions). H3.1 ...se charge d'effectuer toutes les formalités nécessaires à la participation à un tournoi ou à une compétition de qualification: inscription, documentation, demande de visa, passeport, etc.; H3.2 ...organise le voyage aller-retour, événement, l'hébergement, examine les possibilités de restauration sur place et effectue les autres tâches administratives et organisationnelles qui s'imposent dans ce contexte.
Compétences personnelles requises	
Les multiples tâches administratives dont doit s'acquitter l'entraîneur de sport de performance requièrent des compétences linguistiques (rédaction de rapports) ainsi que des compétences personnelles en matière d'organisation, de planification et de coordination.	
Attestation de compétences	
L'attestation de compétences est établie sur la base de l'expérience professionnelle.	